RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA SEPTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources. CRACOVIE, 24 JUIN1960

10. La Septième Assemblée Générale

— décide que l'Union recommande que des recherches éco-logiqes soient entreprises dans les Parcs Nationaux et dans d'autres régions naturelles des forêts holarctiques afin d'obtenir une meilleure compréhension des rapports existant entre le climat, le sol. la végétation et la faune de tels milieux. une coordination étroite devant être établie entre les méthodes à appliquer au cours de ces recherches dans les différentes zones choisies pour ces études. Des études semblables devraient également être entreprises dans d'autres régions.